

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA PLAINE ST DENIS, LE 24 OCTOBRE 2016



LE GROUPE SNCF ET LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS SIGNENT UN ACCORD FONCIER POUR RÉALISER LES GARES DU GRAND PARIS EXPRESS

Le Groupe SNCF et la Société du Grand Paris ont signé le 24 octobre un protocole foncier permettant de conduire des opérations d'aménagement ou de construction du réseau de transport public du Grand Paris à partir de fonciers du réseau ferré national.

« Ce protocole est un point d'étape qui formalise une manière de travailler ensemble » rappelle **Guillaume Pepy**, Président Directeur Général de SNCF Mobilités.

« Notre coopération existe depuis des années et nous marquons ainsi la continuité de nos actions et notre contribution importante sur le volet foncier de ce projet ambitieux » souligne **Patrick Jeantet**, Président Directeur Général de SNCF Réseau

Le protocole foncier porte sur :

- Les 25 gares interconnectées nécessitant d'adapter à la fois les bâtiments-voyageurs SNCF existants et les installations dépendant du réseau (quais, liaisons verticales...),
- Les tréfonds, lorsque les tunnels du Grand Paris Express ou les gares se situent sous les emprises SNCF,
- Pour les besoins d'installations techniques (puits de ventilation, sites de maintenance des infrastructures ou des véhicules).

Ce protocole définit les grands principes régissant la mise à disposition et la cession de fonciers de SNCF Réseau et SNCF Mobilités/Gares & Connexions au profit de la Société du Grand Paris.

En contrepartie de la gratuité des conventions d'occupation temporaire accordée par SNCF Immobilier, la Société du Grand Paris s'engage à financer des études de valorisation immobilière sur huit sites : Sevran-Livry, Villiers-sur-Marne, Drancy-Bobigny, Versailles-Chantiers, Rosny-sous-Bois, Pont de Rungis, le Bourget RER et Bécon les Bruyères.

La Société du Grand Paris et SNCF travaillent ensemble sur la valorisation des sites sur lesquels des projets immobiliers peuvent être développés.

« Sur la ligne 15 sud, les premières cessions et mises à disposition temporaires sont intervenues dès le lancement des travaux à l'été 2016, notamment à Vitry-Centre et Fort d'Issy-Vanves-Clamart », explique **Philippe Yvin**, Président du directoire de la Société du Grand Paris. « La signature de ce protocole démontre l'engagement commun de la Société du Grand Paris et de SNCF à agir efficacement et dans l'intérêt des usagers à toutes les étapes du projet ».

Le présent protocole entre en vigueur à sa date de signature et est établi pour une durée de 5 ans.

À propos de la Société du Grand Paris :

La Société du Grand Paris est l'établissement public créé par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et l'acquisition des matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de deux lignes existantes (les lignes 11 et 14), la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

À propos de SNCF Immobilier

Un des 5 grands métiers du groupe SNCF, SNCF Immobilier assure trois missions : la gestion et l'optimisation immobilière du parc industriel, l'aménagement et la valorisation des biens fonciers et immobiliers non utiles au système ferroviaire avec notamment sa filiale Espaces Ferroviaires, et celle d'opérateur de logement et de bailleur social avec sa filiale ICF Habitat, et son patrimoine de 100 000 logements (dont 90% de logements sociaux). SNCF Immobilier comprend 7 directions immobilières territoriales qui travaillent avec les acteurs locaux sur l'ensemble du territoire national.

Chiffres clés :

12 M de m² de bâtiments industriels et tertiaires
20 000 ha de foncier, dont 3000 ha urbanisables dès à présent
100 000 logements sociaux et libres
Près de 2500 collaborateurs (dont 1860 chez ICF Habitat)

Contacts presse :

SNCF Immobilier

caroline.de-jessey@sncf.fr : 06 21 80 35 63

valerie.arribard@sncf.fr : 06 89 26 51 91

Contacts presse :

Société du Grand Paris

presse.sgp@quaitrois.fr

Hugues Vanhoucke : 01 40 41 56 13

Camille Ruols : 01 40 41 56 13

Xavier Bossaert : 01 40 41 54 34